LOI 11: LE HORS JEU

Position de hors-jeu

Etre en position de hors-jeu n'est pas une infraction en soi.

Un joueur se trouve en position de hors-jeu quand :

- il est plus près de la ligne de but adverse qu'à la fois le ballon et l'avant-dernier adversaire
- Un joueur ne se trouve pas en position de hors-jeu quand :
- il se trouve dans sa propre moitié de terrain ou
- il se trouve à la même hauteur que l'avant-dernier adversaire ou
- il se trouve à la même hauteur que les deux derniers adversaires

Infraction

La position de hors-jeu d'un joueur ne doit être sanctionnée que si, au moment où le ballon est touché par un coéquipier ou est joué par l'un d'eux, le joueur prend, de l'avis de l'arbitre, une part active au jeu :

- en intervenant dans le jeu ou
- en influençant un adversaire ou
- en tirant un avantage de cette position

Pas d'infraction

Il n'y a pas d'infraction de hors-jeu quand un joueur reçoit le ballon directement :

- sur un coup de pied de but ou
- sur une rentrée de touche **ou**
- sur un corner

Infractions / Sanctions

Pour toute infraction à la Loi du Hors-jeu, l'arbitre accorde à l'équipe adverse un coup franc indirect qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise (sous réserve des circonstances particulières de la Loi VIII).